

Déclaration de Bogota La justice fiscale pour les droits des femmes 2017

***Les organisations sont invitées à signer en soutien à cette déclaration : bit.ly/2AtpYE2**

Nous, participant.e.s de la première convention mondiale sur la justice fiscale pour les droits des femmes qui s'est tenue du 13 au 15 juin 2017 à Bogota en Colombie, nous rassemblons en tant que communauté mondiale de femmes - défenseures des droits humains et des droits des femmes, militantes, avocates et juristes, universitaires et praticiennes, syndicalistes des services publics -, comme une voix unie pour la justice fiscale, pour définir des positions communes puissantes et soutenir des actions concertées au cours des prochaines années, afin de changer le discours sur la justice fiscale pour les droits des femmes. Alors que des systèmes fiscaux régressifs créent et entretiennent l'appauvrissement croissant et la marginalisation des femmes dans l'économie mondiale, nous sommes déterminées à défendre des solutions face au déni des droits des femmes.

Nous exprimons notre reconnaissance à la Friedrich Ebert Stiftung, à l'Alliance globale pour la justice fiscale (Global Alliance for Tax Justice), au Tax Justice Network, à l'Internationale des services publics et aux partenaires colombiens pour avoir organisé et offert tout le soutien nécessaire à la première rencontre mondiale sur la justice fiscale pour les droits des femmes.

Nous notons avec gratitude le rôle et la contribution de la communauté mondiale des femmes qui ont fait de cette rencontre un succès, y compris les diverses présentations, les positionnements en ligne, dans les réseaux sociaux et les media, capitalisant sur les Journées globales d'action « #JusticeFiscale pour les droits des femmes », organisées en mars 2017 et coordonnées par l'Alliance globale pour la justice fiscale, les syndicats internationaux et les OSC partenaires.

Nous rappelons les engagements pris par les dirigeants mondiaux, notamment dans les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 (ODD), les Conclusions concertées de la CSW61 de l'ONU et le Programme d'action d'Addis-Abeba (Financement du développement 69/313), qui engagent les gouvernements à prendre les mesures nécessaires visant à mobiliser des ressources pour l'égalité de genre et l'émancipation des femmes et des filles. Ces engagements sont en ligne avec l'article 2.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR 1976 en anglais), qui

invite chaque État partie à atteindre progressivement ces droits en maximisant les ressources disponibles.

Nous observons en outre que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) déclare que « toute personne a droit à ce que (...) les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet » (article 28), sans aucune distinction fondée sur le sexe ; que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) reconnaît « l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans l'exercice de tous les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques » (préambule) et que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) appelle à la mobilisation de ressources aux niveaux national et international pour le progrès des femmes.

Nous exigeons la référence complète et explicite à ces engagements politiques et législatifs, nationaux et internationaux, à percevoir les revenus nécessaires pour atteindre ces objectifs, grâce à des lois fiscales progressives qui reconnaissent et promeuvent les droits des femmes, et de dépenser ces revenus de manière à éliminer les inégalités structurelles de longue date entre les femmes et les hommes à travers un accès universel à l'éducation publique, à la santé, aux soins, à l'eau, à l'assainissement, aux transports, à la protection sociale,, ainsi qu'entre les plus démunis et les détenteurs du pouvoir et entre des pays ayant des niveaux différents de développement et de durabilité économique.

Nous reconnaissons les défis auxquels les femmes sont confrontées en raison d'un financement inadéquat pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et la fourniture de services publics. Trop souvent, les voix des femmes ne sont pas entendues dans les débats politiques dominés par le capital mondial. Alors que les gouvernements nationaux pourvoient aux demandes d'entreprises en termes d'avantages fiscaux, de droits fonciers, d'eau et de subventions gouvernementales, tout en ignorant les exigences des femmes en matière d'imposition équitable des entreprises, les besoins des femmes et de tous ceux qui s'intéressent au bien-être des sociétés humaines sont de plus en plus négligés.

Nous notons que le mantra « taxer pour la croissance » a été promu par la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et l'UE en formulant des recommandations fiscales aussi bien pour les pays à revenu élevé que pour ceux à faible revenu. Leurs recommandations de politique fiscale spécifiques par pays sont adaptées aux conditions nationales, mais la formule de base « réductions d'impôt pour la croissance » a été pratiquement la même partout : réduire les taux progressifs d'imposition des particuliers et des sociétés ; augmenter les recettes grâce à des taux d'imposition à la consommation à taux fixe, tels que la TVA régressive et les taxes aux matières premières ; accorder des allègements fiscaux spéciaux sur les revenus, l'épargne et les gains en capital destinés à l'investissement ; et réduire les filets de sécurité sociale pour réduire les budgets gouvernementaux.

Dans les pays à revenu élevé, les ratios fiscaux (recettes fiscales en termes de pourcentage du PIB) ont chuté. Cela a conduit à des coupes budgétaires continues dans les services et les programmes gouvernementaux, autrement dit à une austérité gouvernementale permanente. Dans les pays à faible

revenu, même ceux dont les ratios fiscaux sont en hausse, le résultat observé a été, d'une part, une dépendance croissante aux impôts tels que la TVA et les impôts sur les matières premières - discriminatoires pour les femmes, régressifs, particulièrement exigeants pour les personnes sans sécurité économique - et d'autre part, une utilisation moindre des impôts progressifs sur les revenus, tant individuels que corporatifs, qui devraient être utilisés pour collecter plus de recettes auprès de ceux qui ont des revenus plus élevés.

Nous reconnaissons que le résultat final des régimes « d'imposition pour la croissance » a été la concentration croissante des revenus et de la richesse entre les mains d'un petit nombre de personnes très riches et de grandes sociétés. Les inégalités croissantes de revenus entre le Nord et le Sud, entre les riches et tous les autres, et entre les femmes et les hommes ont atteint des niveaux de crise dans tous les pays, quels que soit leur niveau de développement.

Nous reconnaissons que les États démocratiques ont toujours compté sur les recettes fiscales comme principale source de financement pour répondre à tous les besoins de leurs citoyens et faire respecter tous leurs droits.

Nous sommes préoccupé.e.s par le fait que :

1. La répartition des impôts sur la base de la capacité à les payer, et sur la base des taux progressivement plus élevés pour ceux dont les revenus sont plus élevés, est une pratique de plus en plus ignorée quand des taux élevés de taxes à la consommation (TVA ou TPS) sont utilisées pour remplacer les taux d'imposition progressifs sur les hauts revenus des personnes aisées et des sociétés.
2. Les gouvernements sont moins soucieux de financer des services universels d'éducation, de santé, d'eau et de soins, d'assurer la sécurité sociale publique et les retraites, et de protéger les droits économiques et sociaux fondamentaux de toutes les femmes.
3. Sur la base de la définition juridique des sociétés en tant que personnes juridiques ayant tous les droits légaux des personnes physiques, les gouvernements nationaux et les institutions financières internationales permettent aux sociétés de circuler librement dans le monde en déplaçant des parts de plus en plus importantes de terre, de ressources naturelles, de revenus et de capital financier.
4. Il y a maintenant plus de sociétés que d'États nationaux parmi les cent premières entités ayant les revenus annuels les plus élevés (2015), et ces sociétés surpassent tout le monde, à l'exception d'une poignée de pays les plus riches. Cela est très préoccupant, car tandis que les femmes luttent encore avec le droit constitutionnel, les droits humains et des droits internationaux comme seules armes afin d'obtenir des droits de vote et des postes élus dans les gouvernements nationaux, elles jouent encore un rôle relativement limité dans la gouvernance des États.
5. Les femmes sont nettement sous-représentées dans la propriété et la gouvernance des entreprises, et beaucoup moins de lois constitutionnelles, internationales et relatives aux droits humains garantissent une représentation égale des femmes dans les instances de prise de décisions relatives au développement, à l'investissement et aux règlements fiscaux des grandes

corporations transnationales manufacturières, extractives et financières. Alors que les perspectives des entreprises influencent de plus en plus la gouvernance mondiale, l'espace réservé aux femmes pour exercer une influence sur les politiques devient de plus en plus limité, alors que leur propre bien-être dépend de plus en plus des décisions de gouvernance des entreprises.

6. Les politiques fiscales entièrement axées sur la promotion de la croissance économique ont récompensé les entreprises dominées par les hommes et renforcé leur pouvoir, ont permis aux paradis fiscaux de créer des zones franches pour les détenteurs de richesse et les entreprises et, ont créé un espace juridique pour que les entreprises construisent des chaînes logistiques autour des incitations fiscales, des zones économiques spéciales et les pays à faible taux d'imposition. Simultanément, les politiques fiscales qui touchent les femmes, notamment les taux élevés de TVA / TPS sur les bas revenus des femmes, fournissent un financement limité pour les services publics nécessaires au développement humain, mais renforcent la logique du maintien au plus bas des impôts payés par les personnes à hauts revenus et les entreprises.

Nous sommes convaincu.e.s que :

1. Sans changements significatifs dans les systèmes fiscaux pour récompenser les mesures qui renforcent l'égalité et la durabilité et créent des systèmes fiscaux répondant aux spécificités de genre, le déclin des États redevables aux citoyens en faveur des entreprises redevables à leurs propres intérêts restera incontesté.
2. Il est d'une importance vitale pour les sociétés multinationales et les riches particuliers de payer leur part des impôts, et pour tous les pays d'être conviés à la table de prise de décisions sur les politiques fiscales internationales.
3. Sans politiques fiscales progressives, nos gouvernements ne peuvent pas respecter leurs obligations en terme de droits humains envers leurs citoyens, et ce sont les femmes et les filles qui souffrent le plus lorsqu'elles se retrouvent privées d'éducation publique de qualité, de soins de santé, de logement, d'accès à des systèmes judiciaires efficaces, de ressources pour la prévention de la violence contre les femmes, d'accès à l'eau potable, d'assainissement, et de revenus adéquats.

En conséquence, nous :

Renouvelons notre engagement à collaborer avec les organisations multilatérales, notamment mais pas exclusivement les Nations unies, les acteurs étatiques et non étatiques et toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et mondial, afin de promouvoir la justice fiscale pour les droits des femmes ;

Acceptons d'établir un mouvement mondial de justice fiscale pour les droits des femmes, travaillant ensemble dans le cadre de l'Alliance globale pour la Justice Fiscale et de nos organisations et réseaux respectifs pour promouvoir une architecture financière internationale équitable et inclusive qui encourage la justice fiscale, le développement durable et la croissance économique pour tous et toutes ;

Nous engageons à organiser des réunions mondiales régulières sur la justice fiscale pour les droits des femmes afin d'élaborer ensemble des stratégies, de faire le point sur les progrès accomplis et de mettre en lumière les défis pour préparer les futures actions de plaidoyer.

Nous exigeons de nos gouvernements de garantir les conditions suivantes :

1. Les effets négatifs sur l'égalité de genre de toutes les taxes, dépenses, politiques internationales et autres lois fiscales existantes devraient être corrigés de toute urgence.
2. Aucune juridiction ne devrait adopter de nouvelles lois, programmes ou pratiques en matière de fiscalité ou de dépenses qui augmentent les écarts entre les sexes sur le plan du revenu du marché ou du revenu net d'impôt.
3. Toutes les ressources disponibles sont optimisées pour investir dans des services publics de qualité, sensibles au genre, dans l'économie des soins et dans la protection sociale. « Taxer pour les droits des femmes » requiert de produire des revenus suffisants pour augmenter les investissements publics dans l'éducation publique, la santé, les services de garde, les transports, la sécurité alimentaire et le logement, afin de réduire les proportions nettement inégales de travail non rémunéré réalisé par les femmes, et d'augmenter l'accès des femmes aux revenus du marché, aux revenus après impôt et à l'autorité politique.
4. Tous les niveaux du gouvernement pratiquent la budgétisation sensible au genre afin de ne pas discriminer les femmes et font en sorte que les femmes aient leur mot à dire sur la façon dont l'argent public est dépensé.
5. Toutes les recettes fiscales sont collectées de la manière la plus progressive possible (par l'imposition directe sur les revenus, la richesse et les fortunes) et en s'assurant que les sociétés multinationales paient leur part. Les bas taux uniformes, fixes et faiblement gradués des impôts sur le revenu des particuliers, des sociétés et du capital devraient être immédiatement convertis en structures d'impôt sur le revenu à taux graduel (des structures fiscales véritablement « progressives ») qui assujettissent à l'impôt sur la base de la capacité de paiement des personnes, aussi bien celles qui ont des revenus faibles que celles qui ont des revenus élevés.
6. Les évaluations d'impact fiscal sont menées de manière continue, en particulier les évaluations de leur impact sur les femmes les plus pauvres.
7. Des politiques fiscales et financières nationales et régionales confidentielles ne contribuent pas à des abus fiscaux à grande échelle dans d'autres pays et ne sont pas biaisées en faveur des pays riches, des sociétés ou de l'élite aisée.
8. Les gouvernements nationaux et les organisations régionales soutiennent la création d'une Commission Fiscale Mondiale des Nations Unies, intergouvernementale et inclusive, où tous les pays, et pas seulement le G20, ont un siège égal à la table de négociation et une voix égale dans la définition des politiques fiscales internationales.
9. Tous les systèmes de revenus « taxent pour l'égalité des sexes » adoptant toutes les caractéristiques suivantes :
 - i. L'impôt progressif sur les particuliers et les sociétés génère au moins 60% des recettes nationales ;
 - ii. Des allocations supplémentaires sont prévues pour toutes les personnes dont le travail rémunéré ne leur permet pas de dépasser le seuil de pauvreté ;

iii. Les suppléments au revenu ne favorisent pas seulement le travail rémunéré à temps partiel ou occasionnel, mais aussi le travail décent, rémunéré, permanent et à temps plein ;

iv. Les exonérations fiscales garantissent qu'aucun impôt sur le revenu ou impôt sur les cotisations sociales ne puisse faire basculer de nouveau des personnes dans la pauvreté ;

v. Les taux d'imposition sur le revenu permettent aux gouvernements de redistribuer les revenus du marché, de ceux qui ont les revenus les plus élevés à ceux qui ont les revenus les plus bas et les plus modestes ;

vi. Les mécanismes du coût de la vie maintiennent les taux progressifs d'impôt sur le revenu en phase avec le coût réel de la vie ;

vii. Les exonérations fiscales sont suffisamment élevées pour garantir que celles et ceux dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté ne paient pas d'impôts sur le revenu ou des taxes sur les cotisations sociales ; les programmes publics d'alimentation, de logement, d'éducation et de transport, ainsi que les compléments de revenu, maintiennent la population au-dessus du seuil de pauvreté.

viii. Tous les adultes sont imposés à titre individuel et veillent à ce que tous les avantages fiscaux, les prestations en espèces et les services gouvernementaux en nature soient accordés aux femmes en tant qu'individus afin de protéger leur autonomie financière ;

ix. Des allocations non imposables sont prévues pour les enfants à charge pendant toutes les années scolaires ;

x. Toutes les dispositions qui procurent des avantages fiscaux au lieu de subventions publiques ou directes sont éliminées (par exemple, les dépenses déductibles d'impôts, qui ne touchent généralement pas les personnes à faible revenu) ;

xi. Tous les avantages fiscaux, monétaires et en nature qui subventionnent le travail non rémunéré des femmes et créent ainsi des obstacles fiscaux au travail rémunéré des femmes sont abrogés ;

xii. Les systèmes d'impôts fixes (comme les impôts présumés ou imputés) et les impôts informels ou illégaux (tels que les frais ou les charges réclamés par les acteurs informels) destinés aux petites entreprises marginales et informelles sont remplacés par des taxes faibles sur les bénéfices réels et les programmes du gouvernement renforcent la capacité des micro et petits commerçants ;

xiii. Restructurer les mesures de sécurité du revenu en tant que systèmes contributifs directs financés en grande partie par les employeurs et les gouvernements pour tous ceux qui sont incapables d'accumuler des capitaux suffisants pour assurer leur propre sécurité de revenu au long de leurs vies, surtout dans les pays à faible revenu ;

xiv. Récompenser les travailleurs et les entreprises qui entrent dans l'économie formelle officiellement déclarée avec des mesures de soutien significatives, mais interdire l'utilisation de mesures fiscales punitives et réglementaires.

***Les organisations sont invitées à signer en soutien à cette déclaration : bit.ly/2AtpYE2**